

Procès-verbal séance du 23 Juillet 2015

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)
Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)

-

Monsieur ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision 2015/01	Signature des conditions de la renégociation de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne suite à la délibération du Conseil municipal du 28 Mai 2015. Montant : 472 266,69 € Durée : 11 ans Taux d'intérêt applicable proportionnel : 1,57 % (maximum arrêté par délibération) Indemnité de résiliation du prêt renégocié : 32 815,56 € (maximum arrêté à 40 000 € par délibération)
Décision 2015/02	Facturation à la Société H et C Evènements à la suite de l'organisation du 20 ^{ème} anniversaire du Crédit Agricole Région Centre le 7 Juin 2015 dans le Parc des Sports, de la mise à disposition de matériels supplémentaires non prévus à la convention initiale et de remise en état de certains équipements, pour un montant de 2 911,81 €
Décision 2015/03	Vente de 8 candélabres (modèle 2 lampes) non vendus dans le cadre de la vente Web Enchères, moyennant le prix de 180 €/l'unité, soit 1 440 €.
Décision 2015/04	Vente de ferraille à la société Schuddinck de La Chapelle d'Angillon pour un montant de 319,20 €.
Décision 2015/05	Attribution d'une somme de 100 € à chacun des 6 bacheliers ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat 2015.
Décision 2015/06	Achat de cadeaux offerts aux membres de la délégation du Comité de Jumelage d'Haddington lors de leur venue à l'occasion du 50 ^{ème} anniversaire du jumelage entre Aubigny et Haddington, pour 170 € chez un potier de La Borne.
Décision 2015/07	Attribution d'une subvention de 200 € à l'association « Le Rallye Raid des 4 copains » participant au grand raid humanitaire étudiant européen « Le 4L Trophy » ayant pour objet de scolariser des enfants marocains en leur apportant des fournitures scolaires. L'équipage subventionné est composé d'1 jeune Albinien et de 3 Argentais.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 25 Juin 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

> Lotissement du Moulin des Filles – Prix de vente des terrains

Madame RENIER rappelle que ce projet devait être présenté lors de la dernière séance mais avait été ajourné pour ajuster le prix proposé.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un lotissement composé de 22 lots viabilisés sur le terrain cadastré section AC n° 64
- de m'autoriser à lancer la procédure de mise en place de ce lotissement communal
- de retenir un prix de vente de 39 €/m² prix acheteur.

Madame RENIER indique que le prix de départ avait été établi à 43 €/m².

Monsieur TURPIN indique que le coût global du lotissement s'élève à 623 534 € pour 17 100 m². La surface moyenne des parcelles sera de 778 m².

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN indique que les parcelles voisines du projet communal, sur lesquelles des panneaux sont installés forment un lotissement privé de cinq lots.

> Reversement du produit des droits de terrasses aux associations de commerçants

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de reverser le total des produits encaissés par la Commune au titre des droits de terrasses entre les différentes associations de commerçants albiennes.

Madame le Maire rappelle qu'en appliquant le dispositif actuel, la Commune verse deux fois le montant des droits de terrasse encaissés alors qu'il est proposé désormais de ne verser que le montant des produits encaissés divisé entre les deux associations de commerçants.

Elle indique que le produit des droits de terrasse pour 2015 s'élève à 3 635,64 €. La surface occupée par des terrasses ayant augmenté depuis la création de la redevance, la somme reversée est de plus en plus importante.

> Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Aubigny Artisanat Boutique

Sur le rapport présenté par Monsieur DUVAL, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Aubigny Artisanat Boutique.

Madame RENIER rappelle que l'association qui organisait le Marché de Noël s'y était engagée pour deux années et que les deux ans sont aujourd'hui écoulés. Une réunion a été organisée avec les commerçants auxquels il a été demandé de se fédérer notamment pour organiser le marché de Noël mais également décorer pour le Comice et lors des Fêtes Franco-Ecossaises. Ils ont remarquablement joué le jeu, ils sont environ 75 adhérents. Madame le Maire les remercie pour le travail accompli et propose de leur attribuer 1 000 € pour le redémarrage de l'association et l'organisation du Marché de Noël.

A la demande de Madame DAUGU, le chiffrage de l'intervention des services techniques dans la mise en place du Marché de Noël sera communiqué lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

> Demande de subvention de l'association de gestion de la Crèche parentale Kilts et Culottes Courtes

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de confirmer le versement du solde de la subvention 2014 pour un montant de 2 500 €.
- de fixer pour l'année 2015 à 18 500 € la subvention attribuée à l'association de gestion de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes.
- de verser un acompte d'un montant de 16 000 €, le solde de la subvention sera versé en 2016 après vote du budget et examen des comptes de résultats 2015.

Madame RENIER souligne que les comptes 2014 présentent un solde excédentaire mais que l'année précédente enregistrait un déficit et que l'équilibre reste fragile.

> Demande de subvention exceptionnelle de l'A.C.A. Rugby

Sur le rapport présenté par Monsieur TASSEZ, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer à l'Athlétic Club Aubigny Rugby :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 € au titre de l'année 2015
- une subvention exceptionnelle de 350 € pour l'organisation du projet autour de la Coupe du Monde 2015

Madame MALLET indique que les retransmissions de matches sont prévues « en principe » à La Forge car la salle est réservée à certaines dates et il convient de vérifier les disponibilités aux dates des matches.

Sur une question de Madame DAUGU, il est confirmé que la salle de La Forge sera mise à disposition de l'ACA Rugby gratuitement à cette occasion.

> Projet Artistique et Culturel de Territoire – Subvention de la Région Centre

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de répartir comme suit la subvention régionale versée à la Commune d'Aubigny-sur-Nère au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire passé entre la commune, l'association Assonore et le Comité Culture Loisirs d'Argent/Sauldre :

	Montant	Proportion	Subvention
Aubigny	45 892,71 €	56,98%	5 698,29 €
Assonore	31 945,00 €	39,66%	3 966,46 €
CCLA	2 700,00 €	3,35%	335,25 €
TOTAL	80 537,71 €		10 000,00 €

Madame RENIER explique qu'Aubigny n'a pas obtenu la totalité d'un PACT car le territoire est trop petit pour ouvrir droit à un PACT, la volonté de la Région est d'élargir le territoire des PACT au territoire des Pays mais la mise en place est complexe, chaque commune souhaitant organiser son propre programme. Une subvention a néanmoins été accordée par la Région en raison de l'intérêt que présentait le projet présenté par Aubigny pour le compte des trois organisateurs.

Madame MALLET indique qu'une discussion sera menée sur le sujet avec le Conseil Régional.

> Piscine des Etangs – Tarifs activité Aquabiking

Sur le rapport présenté par Monsieur GRESSET, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (26 voix Pour et 3 Abstentions), de fixer comme suit les tarifs applicables à l'activité Aquabiking proposée à la piscine municipale des Etangs :

- inscription au trimestre :
 - ✓ Albiens : 90 € pour 10 séances

- ✓ Non Albiens : 110 € pour 10 séances
- Location de vélo en dehors des cours collectifs : 4,25 € la demi-heure + entrée piscine

Il est précisé que l'entrée à la piscine est incluse dans le prix au trimestre.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur GRESSET informe que la décision d'acquiescer des vélos a été actée lors du vote du budget. Il ajoute que le prix unitaire d'un vélo s'établit entre 1500 et 2000 €.

La répartition Albiens/non Albiens du public et des inscrits aux cours d'aquagym et d'aquajogging sera communiquée lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

Monsieur GRESSET indique que les inscriptions aux cours d'aquajogging ou d'aquagym sont prioritairement réservées aux Albiens.

Madame DAUGU explique qu'elle s'abstient sur cette délibération car elle n'est pas favorable à la différenciation de tarifs entre les Albiens et les extérieurs, surtout au vu du faible nombre de non-Albiens fréquentant les cours.

Madame RENIER rappelle que la charge de l'équipement est supportée entièrement par les Albiens. Le coût résiduel de l'opération de construction de la piscine, après versement de la subvention régionale obtenue par l'intermédiaire du Pays sans pour autant que les communes du Pays participent financièrement à l'opération, a été pris en charge à 100 % par la Commune d'Aubigny-sur-Nère.

Madame DAUGU rappelle que les petites communes connaissent des difficultés financières et que les gens de ces petites communes font leurs courses à Aubigny, travaillent à Aubigny et font vivre une partie d'Aubigny.

Madame RENIER ne considère pas anormal que les Albiens bénéficient d'un tarif préférentiel par rapport aux extérieurs dans la mesure où ils ont la charge de la dépense. Elle ajoute que les difficultés financières existent dans les petites communes mais également dans les communes de strate supérieure.

Monsieur GRESSET indique qu'une réflexion est à mener au niveau de la Communauté de Communes pour qu'une nouvelle compétence soit introduite et que les tarifs puissent alors être uniformisés pour tous les usagers de la Communauté de Communes.

Madame RENIER précise qu'il a été proposé à la Communauté de Communes que seul le fonctionnement de la piscine soit pris en charge au niveau intercommunal et que l'investissement soit conservé par la seule commune d'Aubigny, mais cette proposition n'a pas été retenue pour le moment.

> Modification du tableau des emplois communaux

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de supprimer à compter du 1^{er} AOUT 2015, les emplois suivants :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'atsem de 1^{ère} classe
 - 1 poste de chef de police municipale
 - 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (29.5h)
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30h)
- d'arrêter le tableau des effectifs tenant compte de ces modifications.

Les différentes suppressions opérées résultent :

- des avancements et promotions votés lors de la CAP du 30 mars 2015
- de deux départs par voie de mutation
- de deux départs à la retraite
- de la nomination d'un agent par voie d'intégration dans un nouveau grade

> Périmètre de prévention des risques technologiques Butagaz – Procédure d'expropriation des Etablissements Rateau

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur DUVAL qui ne prend pas part au vote, de solliciter auprès de Madame la Préfète la poursuite de la procédure d'expropriation à l'encontre de la société RATEAU dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de BUTAGAZ en prenant un arrêté de déclaration d'utilité publique.

> Centre équestre – Avenant au contrat de délégation de service public au profit de l'EARL Ecole d'Equitation

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'avenant n° 1 au contrat d'affermage conclu avec l'EARL école d'équitation – hippodrome de Vogüe modifiant l'article relatif au montant de la redevance qui sera désormais égale à 50 % de la redevance initiale, soit 5 400 € par an.

Madame RENIER indique que les centres équestres n'ont pas une activité qui dégage beaucoup de rentabilité. Le centre d'Aubigny fait une politique très concurrentielle qui touche beaucoup d'enfants de toute condition. Les responsables du centre fournissent un travail formidable, notamment auprès des handicapés. Madame RENIER informe le Conseil qu'elle a reçu des compliments appuyés de la part de la CABAT sur la prise en charge des handicapés par le centre équestre. Lorsque le projet a été monté, le loyer de 10 800 € pour un centre équestre a certainement été mal jaugé, ce n'est pas viable. Elle ajoute qu'il y a eu de surcroît une hausse de la TVA sur les centres équestres, hausse que le club d'Aubigny n'a pas souhaité répercuter sur les familles pour ne pas perdre d'inscriptions.

L'intérêt pour Aubigny est que la structure fonctionne. Un développement du tourisme équestre est à venir sur notre territoire. Le Contrat de Pays comporte un volet sur l'itinérance douce, la candidature Leader a été acceptée (5 dossiers retenus sur 23) qui fait la part belle à l'itinérance douce. Ce centre équestre pourra être un support intéressant dans le maillage existant. Il existe un potentiel énorme pour cette économie touristique. Un projet, calqué sur l'idée de 'La Loire à vélo' mais en randonnée équestre entre 'Chambord et Sancerre', est actuellement à l'étude.

Monsieur DECROIX demande si l'abattement de 50 % est programmé jusqu'à la fin du contrat, soit 2022 ou si celui-ci doit être revu annuellement.

Monsieur PEREIRA explique qu'il a été associé à la création de l'association du centre équestre puisqu'il lui a été demandé d'en rédiger les statuts en raison de ses connaissances dans le domaine équin. Il explique que la cavalerie du centre équestre d'Aubigny est formée de 38 chevaux dont 8 en pension (1 cheval en pension en nourrit un autre). Le souci quotidien du centre équestre est de dégager une recette de 300 €/jour. Le centre comptait 169 adhérents en 2014 contre 117 aujourd'hui, la différence ne s'explique pas par des départs vers d'autres clubs mais il se peut que cette baisse résulte de plusieurs facteurs, tels que le départ de jeunes albinis pour suivre leurs études à l'étranger ou encore la crise économique actuelle. Sur un chiffre d'affaires de 500 000 €, un coût supplémentaire de 13 % de TVA a été enregistré cette année.

En conclusion, Monsieur PEREIRA pense que la décision proposée est sage car en imaginant que la décision soit prise à court terme, le problème se posera de nouveau d'une autre manière avec peut-être moins de qualité dans les services proposés.

Monsieur PEREIRA souligne le professionnalisme des intervenants du centre équestre. Il indique que les tarifs sont les plus bas des centres équestres autour d'Aubigny mais qu'il y a beaucoup de jeunes qui fréquentent le club. C'est une politique qui paraît favorable.

Madame DAUGU confirme qu'il y a beaucoup de jeunes de toutes conditions et qu'il lui paraît important que les tarifs restent bas et soutient le fait que la commune tente de les aider.

Madame RENIER regrette qu'il n'y ait pas beaucoup d'adhérents adultes et que le volet « promenades » ne soit pas très développé. Des cours débutants pour adultes pourraient intéresser un nouveau public.

Monsieur PEREIRA confirme qu'il serait intéressant de développer d'autres activités inexistantes à l'heure actuelle mais cela paraît difficile d'ajouter des heures de cours supplémentaires aux heures de monte déjà assurées par les deux intervenants du centre. En effet l'un d'eux assure 37 h de monte et le second 47 h de monte, temps auquel il convient d'ajouter l'entretien de la cavalerie, l'entretien des box ... sans pour autant avoir les moyens d'embaucher une personne supplémentaire.

> Association Aubigny-Equitation : Forfait jeune 2015

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur PEREIRA qui ne prend pas part au vote, d'approuver le versement du forfait jeune à l'association Aubigny Equitation à hauteur de 150 € par jeune licencié répondant aux critères d'attribution.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame RENIER indique que 36 jeunes adhérents du centre équestre remplissent les critères permettant le versement du forfait jeune à l'association.

Monsieur PEREIRA confirme que la création de l'association en 2010 a eu lieu en même que la mise en place de la délégation de service public avec les mêmes personnes à leur tête, ce qui a entraîné la suspension du versement de la subvention jusqu'au changement des membres du bureau en date du 8 juin dernier. L'association ne fera pas de différence entre les jeunes adhérents albinis et les extérieurs en termes de tarifs, elle pourra tout à fait, en organisant des manifestations particulières, dégager des bénéfices au profit des enfants extérieurs.

> Budget primitif 2015 – Décision modificative de crédits n° 2

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), d'APPROUVER les modifications reprises au tableau annexé, à effectuer sur le budget primitif 2015 de la Commune.

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	fonction	destination	Objet	Dépenses		Recettes	
								-	+	-	+
F	D	014	73925	FPIC	01	ONA	FPIC		10 500.00		
I	D	210	21318	Autres batiments	30	CLOITRE	Cloître	86 000.00			
I	D	217	2031	Etudes	322	MUSEE	Musée - Auld alliance (études)		20 000.00		
I	D	217	21318	Autres batiments	322	MUSEE	Musée - Auld alliance (travaux)		66 000.00		
I	D	21	2151	Voirie	822	VOIRIE	rue des foulons		75 000.00		
F	D	011	61523	Entretien voirie	822	VOIRIE	annulation de travaux de réfection de trottoirs	70 000.00			
F	R	74	7472	Subvention fonctionnement région	314	FORGE	subvention PACT				10 000.00
F	D	65	6574	Subvention versées aux asso	314	FORGE	Convention région PACT		4 302.00		
I	D	705	2151	Voirie	822	Voirie	reliquat solde marché Adrien Amoux		1 400.00		
I	D	21	21318	Autres batiments	020	Mairie	Trait carré fenêtre Mairie	7 200.00			
I	D	219	2031	Etudes	020	Mairie	Fenêtres Mairie	-	7 200.00		
I	D	261	21318	Autres batiments	025	MAISSASSO	Dépassement prévision budgétaire		20 000.00		
I	D	21	21318	Autres batiments	020	BATIMENT	Travaux mise en conformité accessibilité	6 800.00			
I	D	20	2031	Autres batiments	020	BATIMENT	Etudes mise en conformité accessibilité		6 800.00		
I	D	279	21318	Autres batiments	025	MAISSASSO	Changement des fenêtres extérieurs	14 920.00			
I	D	21	21311	Hotel de ville	020	Mairie	Annulation travaux bureau urba CCSS	16 282.00			
F	D	042	6811	Amortissements	01	ONA	Amortissement étude 2014 non suivies de travaux		780.00		
I	R	040	28031	Amortissements	01	ONA	Amortissement étude 2014 non suivies de travaux				780.00
I	D	041	21318	Amortissements	01	ONA	Maison François 1er		1 008.00		
I	D	041	2151	Amortissements	01	ONA	Etude réseau Hydraulique		1 480.00		
I	R	041	2031	Amortissements	01	ONA	Transfert études vers compte de travaux				2 488.00
F	D	023	023	Virement à la section d'investissement					64 418.00		
I	R	021	021	Virement de la section de fonctionnement							64 418.00
Total section de fonctionnement								70 000.00	80 000.00	-	10 000.00
Total section de fonctionnement cumulé								10 000.00		10 000.00	
Total section d'investissement								131 202.00	198 888.00	-	67 686.00
Total section d'investissement cumulé								67 686.00		67 686.00	

Pour ce qui concerne les modifications de crédits sur le programme du cloître, Madame RENIER explique que la majorité municipale a décidé de lancer une étude sur le musée de l'Auld Alliance qui a été partiellement détruit. Les touristes s'étonnent de ne pas pouvoir visiter le château. L'histoire écossaise, très importante pour Aubigny, est totalement liée au château et la réfection du château apparaît prioritaire pour attirer un potentiel touristique existant. Cela apporterait un volet supplémentaire à l'animation d'Aubigny. Madame RENIER précise que les scénographies vieillissent très vite et donne pour exemple la maison des Sancerre dont les scénographies sont changées régulièrement. La technologie de la réalité augmentée permet à

l'aide d'une tablette, de voir le lieu comme il existait il y a quelques centaines d'années. Cette technique est susceptible de participer à la venue des jeunes dans les musées.

L'idée est de repousser le programme du cloître en raison notamment de sa situation excentrée qui ne permet pas d'attirer les touristes, au profit de la réfection du château. Pour cela, il faudra réserver des crédits à cette orientation qui tendra à apporter un peu de lustre à Aubigny et par là même de l'activité économique et de l'emploi. Le tourisme est une source d'emploi non délocalisable.

Madame RENIER indique que l'étude lancée sur le musée est évaluée à environ 13 000 € et sera menée par la société qui a réalisé le Musée Marguerite Audoux à Sainte-Montaine.

Sur la remarque de Madame DAUGU quant au dépassement budgétaire de 20 000 € sur les travaux prévus à la Maison des Associations, il est précisé que l'estimation des diagnostics sur les performances énergétiques avait été sous-évaluée.

Madame DAUGU s'interroge sur les 10 000 € inscrits en recettes au titre du PACT alors que le projet de délibération soumis au vote précédemment ne mentionnait que 5 000 € de subvention obtenue à ce titre.

Madame MALLET indique que la commune touchera bien une subvention de 10 000 € sur lesquels un acompte vient d'être versé pour 5 000 €.

La somme octroyée par la Région ne correspond pas à celle prévue pour un PACT complet qui aurait pu être de l'ordre de 40 000 €. Le dossier présenté a été retenu au vu de la qualité du travail effectué mais n'a permis de débloquer que 10 000 € d'aide régionale.

> Participation des communes aux frais de fonctionnement de la Classe d'Inclusion Scolaire

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer, pour les communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS, le montant de la participation par élève au titre de l'année 2014-2015, comme suit :

- . Fournitures scolaires : 40,90 €
- . Frais d'accueil : 151,00 €

> Participation des communes aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer la participation aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D de chaque commune comme suit, compte tenu de la dépense enregistrée pour l'année 2014-2015 à répartir en fonction du nombre d'élèves par commune :

COMMUNES	NOMBRE D'ELEVES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	REPARTITION (€) arrondie
AUBIGNY SUR NERE	56	45,90	413,00
ARGENT/SAULDRE	12	9,80	88,00
BARLIEU	3	2,50	22,50
BLANCAFORT	10	8,20	74,00
BRINON/SAULDRE	6	5,00	45,00
LA CHAPELLE D'ANGILLON	5	4,10	37,00
CLEMONT	5	4,10	37,00
CONCRESSAULT	1	0,80	7,00
MENETREOL/SAULDRE	2	1,60	14,50
OIZON	3	2,50	22,50
PRESLY	1	0,80	7,00
VAILLY/SAULDRE	3	2,50	22,50
BELLEVILLE	10	8,20	74,00
JARS	1	0,80	7,00

LE NOYER	2	1,60	14,50
SANTRANGES	2	1,60	14,50
TOTAUX	122	100	900,00

> Motion contre la baisse des dotations et les contours actuels de la loi NOTRe

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (28 voix Pour et 1 Abstention), d'adopter la motion rédigée par l'association des maires, destinée à préserver l'identité communale et la proximité, et à maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

Madame RENIER précise que la motion a été adoptée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale de l'association des Maires du Cher.

Madame DAUGU est tout à fait favorable à l'adoption de cette motion dans son ensemble à l'exception :

- du paragraphe 2 (élections des délégués communautaires au suffrage universel direct). Dans la résolution de l'association des maires de France, ce paragraphe n'apparaissait pas.

Madame RENIER précise que cette orientation a été supprimée depuis

- du paragraphe 4 indiquant que *la suppression de l'intérêt communautaire et le transfert obligatoire de certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités ne peuvent être acceptés.*

Madame DAUGU indique que ce paragraphe est gênant lorsque l'on parle de solidarité au niveau du territoire.

Madame RENIER répond qu'il ne s'agit pas d'un problème de solidarité mais la contrainte imposée aux communes de se dessaisir de leurs compétences. Elle explique que dans le cas de deux communes qui gèrent différemment l'eau, l'une qui fait des efforts pour entretenir son réseau alors que la commune voisine n'en fait pas, toutes les communes seront amenées dans l'avenir à participer aux travaux de réparations.

Monsieur TURPIN ajoute que lorsque les réparations seront à effectuer, la commune qui aura auparavant fait les efforts nécessaires pour que son réseau soit satisfaisant sera celle qui disposera de la réserve financière la moins élevée pour la dépense à réaliser.

Madame DAUGU répond qu'il paraît difficile d'augmenter toujours plus le mille-feuille. L'objectif est de diminuer les coûts mais lorsqu'une mutualisation est envisagée avec les communautés de communes, les communes ne souhaitent pas lâcher leur compétence.

Madame RENIER précise que les communes sont opposées au caractère forcé que revêt le texte.

Madame DAUGU indique qu'elle est d'accord avec la totalité du texte de la résolution nationale alors que le texte proposé par l'association des maires du Cher présente des points qui entraîneront son abstention sur ce projet de délibération. Elle confirme néanmoins qu'elle est tout à fait contre la baisse des dotations de l'Etat.

> TRAVAUX SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les travaux de rénovation de l'éclairage public à réaliser dans les Grands Jardins à réaliser par l'intermédiaire du Syndicat d'Énergie du Cher SDE 18, dont le plan de financement s'établit comme suit :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Rénovation de l'éclairage public dans les Grands Jardins : - Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre...) et pose du nouveau matériel avec essais et réglage (lanterne, candélabre, horloge astronomique...)	1 742.00 €	871,00 € (soit 50 % du montant HT des travaux)

pour 1 569 € - Mât acier galva de 3,50 m de hauteur pour 173 €		
--	--	--

Sur une question de Monsieur DECROIX, il est précisé que le dossier porte sur un seul candélabre.

> Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne

Madame le Maire donne aux membres présents quelques indications sur le CRST du Pays Sancerre-Sologne. Le Pays Sancerre-Sologne est composé de 62 communes, 6 Communautés de Communes, 41 293 habitants, 21 hbt/km mais 24 % de la population qui a plus de 65 ans.

Ce projet dispose d'une dotation de base de 5 070 000 €, 3 thèmes majeurs sont traités : développer l'emploi et l'économie (26 % de la dotation), favoriser le mieux-être social (33 %) et renforcer le maillage urbain et rural (5 %) avec des actions transversales qui sont dans les 3 thématiques :

- stratégie régionale de biodiversité : 357 000 € (il s'agit d'un pré-requis puisqu'il doit contenir au moins 3 % de l'enveloppe, le projet représente 7 % de l'enveloppe)
- plan climat énergie régional : 700 000 € (14 %)
- enveloppe fongible : 5 % (l'enveloppe fongible est une réserve destinée à compléter une autre enveloppe qui s'avère insuffisante)
- ID en campagne : 507 000 € (10 %). Une enveloppe existait dans le contrat précédent mais 16 % seulement des crédits ont été utilisés. Le dispositif a été assoupli, ce qui devrait permettre de présenter des projets.
- enveloppes additionnelles Fonds Sud pour 1 000 000 € entièrement consacrée au très haut débit, le logement social pour 640 000 €, les espaces publics pour 650 500 € (anciennement les opérations Cœurs de Village) et pour la première fois une enveloppe de pôle de centralité de 370 000 € au profit d'Aubigny puisque notre commune a été désignée comme tel en raison notamment de la présence des principaux services publics du secteur sur son territoire. Cette enveloppe peut être utilisée dans tous les domaines mais des fléchages ont déjà été retenus comme la pépinière d'entreprises, le cloître à réaliser éventuellement dans les cinq ans.
- l'attractivité du territoire : 1 100 000 €, soit la totalité de l'enveloppe fongible
- l'accueil des entreprises : 229 000 € + 189 000 €
- économie agricole : 443 000 €
- économie sociale et solidaire : 150 000 €
- commerce artisanat : 6 000 €
- économie touristique : 580 000 €

Madame RENIER présente quelques exemples de dossiers inscrits dans ce CRST :

- développer l'emploi et l'économie :
 - ✓ construction d'une pépinière d'entreprise à Aubigny
 - ✓ un programme d'actions sur la filière locale du crottin de Chavignol
 - ✓ une liaison équestre « Sancerre-Chambord » dont il a été question précédemment
- favoriser le mieux-être social :
 - ✓ services à la population : 1 140 000 €
 - ✓ un module supplémentaire de plan local de santé pour réduire la fracture numérique, offrir des services de santé répondant au territoire (vieillesse de la population, nutrition, étude des besoins pour projet de maison de santé ...), soutien aux actions visant à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti traditionnel comme les granges pyramidales
 - ✓ Pôle petite enfance en Sancerrois, aménagement de nouveaux locaux pour la Maison des Jeunes d'Argent sur Sauldre, construction d'un skate-park ...

Dans le précédent Contrat de Pays, beaucoup d'actions avaient été menées en faveur de la petite enfance, ce nouveau contrat propose de s'orienter vers les adolescents.

- ✓ La réhabilitation des logements pour accueillir les jeunes en stage ou en apprentissage avec des tarifs intéressants. Une gestion directe pourra être mise en place au départ avant d'envisager un suivi associatif

Madame DAUGU approuve les démarches de solidarité territoriale, la mise en œuvre de politique d'intérêt régional et vote oui.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne 2015-2020 à signer entre la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes : Coeur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire, Hautes Terres en Haut Berry, Sancerrois, Sauldre et Sologne, Villages de la Forêt ; la commune d'Aubigny sur Nère, et le Pays Sancerre-Sologne.
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne 2015-2020.

Madame RENIER indique que les Pays sont des territoires de projets. Elle précise qu'au sein du Syndicat de Pays, toutes les communes disposent d'une voix quelle que soit leur importance et que les élus sont bénévoles.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire communique aux membres présents les remerciements adressés par la Fondation de France pour l'aide attribuée par le conseil municipal aux victimes du Népal. Il est possible de vérifier l'emploi des fonds sur le site internet Fondation de France.

2/ Madame RENIER indique que le magazine France Today, rédigé en anglais, a consacré 5 pages à Aubigny. La brochure sera consultable en mairie.

3/ Madame le Maire communique le calendrier des manifestations :

Vendredi 24 Juillet 2015 à 18 h 15	Salle des Fêtes	Spectacle du Centre de Loisirs
Samedi 25 Juillet 2015 à 11 H 00	Salle 1 ^{er} étage du Château	Vernissage de l'exposition présentée par l'Association 3 Ames Art Exposition ouverte depuis le 20 Juillet jusqu'au 9 Août 2015
Mardi 28 Juillet 2015		Passage du Jury des Maisons Fleuries
Vendredi 31 Juillet - Samedi 1 ^{er} Août 2015	Complexe Yves du Manoir	Rassemblement Hmong de France Festival organisé par l'association de l'Union des Lao-Hmong Monsieur THOR précise que les conjoints des conseillers municipaux sont conviés. Le 31 Juillet à 10 h au stade Saint-Paul: inauguration puis un verre de l'amitié Dans la soirée, un dîner spectacle est prévu au gymnase et la soirée organisée à la salle des fêtes est quant à elle réservée aux jeunes. Il y aura la participation de 2 stars, l'une des Etats-Unis et l'autre du Laos. 25 associations participent à ce Festival. Plus de 3 000 personnes sont attendues à cette occasion sur deux jours.
Samedi 29 Août 2015 à 11 H 00	Salle 1 ^{er} étage du château	Cocktail de clôture de l'exposition de peintures Goojee
Samedi 22 et Dimanche 23 Août 2015	Parc des Sports	Nationale d'élevage du Club Français du Chien Berger

		Belge
Samedi 29 Août 2015 à 20 h 00	La Forge	Concert organisé dans le cadre du Festival l'Embuscade par l'Office de Tourisme <i>Los tres puntos political madness sifasila</i>
		Dans le cadre de l'Embuscade, des animations de rues seront organisées sur le marché hebdomadaire tous les samedis du mois d'Août
Dimanche 30 Août 2015 à 17 H 00	Eglise St-Martin	Concert du Quatuor « Les Violoncelles »
Dimanche 30 Août à 8 h 30	Devant le château	Départ de la Marche contre la mucoviscidose à venir encourager.
Lundi 31 Août 2015 à 17 h 00	Salle Bill Millin	Départ M. Martinet et M. Beghin
Lundi 31 Août 2015 à 18 h 30	Salle 1 ^{er} étage du Château	Départ du Père Quessard
Samedi 12 et Dimanche 13 Septembre 2015	Salle 1 ^{er} étage du Château	Exposition Jeunes Talents proposée par l'association Génération Albinien Vernissage le 12 Septembre à 11 h 30
Samedi 12 Septembre 2015 à partir de 10 H 00	Salle des Fêtes	Fête des associations. L'idée est de présenter au public l'ensemble des associations.
19 et 20 Septembre 2015	Journées Européennes du Patrimoine	

4/ Madame le Maire communique le calendrier des réunions :

Mardi 15 Septembre 2015	6 ^o Commission – Accessibilité
Jeudi 17 Septembre 2015	8 ^o Commission (Finances)
Jeudi 24 Septembre 2015	Conseil municipal

5/ Madame GRESSIN fait un point sur le déroulement du séjour été organisé par les jeunes de la Maison des Jeunes à Saint-Hilaire de Riez :

- lundi : Noirmoutier où ils ont fait du jet ski et de la bouée tractée puis soirée à Saint-Jean-de-Monts
- mardi : visite de l'Ile d'Yeu à vélo (30 km autour de l'île)
- mercredi : parc aquatique

6/ Madame le Maire remercie l'ensemble des participants au Comice et notamment Madame GRESSIN qui s'est beaucoup investie dans l'organisation de la manifestation qui a remporté un grand succès.

7/ Madame RENIER remercie Monsieur GRESSET pour le travail accompli à l'occasion des Fêtes Franco-Ecossaises. Elle remercie également l'association des Fêtes Franco-Ecossaises et plus particulièrement Madame PARKITNY, ainsi que Monsieur PARKITNY pour l'organisation des ripailles, les élus qui se sont impliqués, les bénévoles, les agents municipaux avec des mentions particulières pour Jean-Marie RAFFESTIN et son équipe à la cantine qui ont assuré la restauration des groupes avec un accueil formidable. Elle souligne également le gros travail fourni par les agents du SETA qui ont géré simultanément le Comice et les FFE avec un effectif moindre qu'il y a quelques années, ce qui a entraîné une participation plus forte des bénévoles. Les services techniques ont posé la moquette d'herbe synthétique le vendredi soir, cette solution a été choisie pour l'économie qu'elle génère (auparavant l'herbe naturelle coûtait 1500 € et ne servait qu'une fois). Des remerciements sont adressés aux sapeurs-pompiers et aux services de gendarmerie. Les commerçants se sont impliqués dans ces manifestations et Madame le Maire remercie également la

secrétaire de l'association, ainsi que le public et la presse même si les pages publiées sur le sujet ont été peu nombreuses.

Sur une remarque de Monsieur MELLOT, Madame RENIER confirme être bien consciente que les correspondantes ne sont pas responsables des choix rédactionnels des journaux.

8/ Monsieur MELLOT rappelle que l'école est gratuite depuis 1881, 1931 pour les collèges et les lycées, et que cela est un principe fondamental de notre République. Le corolaire de la gratuité de l'école est que chacun puisse s'y rendre gratuitement et c'est particulièrement vrai quand on est dans un espace rural comme Aubigny. Le **coût du transport scolaire** est encore un motif d'abandon de la poursuite d'étude même pour aller au lycée, aujourd'hui encore cela peut décourager certaines personnes et c'est encore plus vrai dans une ville comme Aubigny, dans un canton comme le nôtre. Or, nous considérons que la suppression de la gratuité des transports annoncée par le Président du Conseil Départemental pour marquer la rupture avec la précédente majorité, est une mesure injuste socialement et peu pertinente économiquement car elle attaque le budget des familles. Or, pour qu'une entreprise tourne, et notamment celles du Cher et d'Aubigny, il faut que les gens puissent acheter, donc s'attaquer à leur budget, ce n'est pas ce qu'il y a de plus pertinent. Nous demandons donc qu'il soit mis en place une aide aux familles pour compenser le trou dans leur budget causé par cette mesure, dès janvier 2016.

Madame le Maire invite Monsieur MELLOT à traiter directement ce problème avec Monsieur le Président du Conseil Départemental. Clairement, il s'agit d'une charge supplémentaire mais il paraît difficile que la commune se substitue au Conseil Départemental. Elle ajoute que ponctuellement, le CCAS est susceptible d'aider les familles en difficultés.

Monsieur MELLOT indique que sans se substituer totalement au Conseil Départemental puisque c'est évidemment plus difficile à assurer pour une commune, il pourrait être envisagé une aide. Il s'agit de faire des choix.

Madame le Maire indique que ces choix seront discutés au moment du budget.

Monsieur GRESSET rappelle que la compétence des transports scolaires dépend du Conseil Départemental qui lui-même redonne cette compétence au SIVOM pour faire le travail sur le terrain mais la responsabilité reste au Conseil Départemental.

L'explication du Conseil Départemental est de dire qu'en faisant payer les transports, il est possible de récupérer la TVA sur l'ensemble des transports scolaires. Cela représente une somme d'environ 1.5 M€ de TVA qui peut être récupérée. Pour ce faire, la somme minimale à demander aux familles à l'année est de l'ordre de 75 €.

Monsieur MELLOT comprend parfaitement que pour le Département, il est intéressant de se débarrasser d'une dépense comme celle-ci mais ajoute que cela entraîne des conséquences sociales et sur le service que l'on offre aux habitants du département et notamment aux habitants de notre commune.

Madame RENIER indique qu'on ne se réjouit jamais d'une hausse de charges pour les familles mais elle s'interroge sur la raison pour laquelle la commune en supporterait les conséquences. Les budgets ne sont pas extensibles.

Monsieur GRESSET rappelle que pour les transports scolaires intra-muros, la commune supporte le coût avec une participation des familles de 50 €/an/enfant pour les primaires et les maternelles. Cette somme n'a jamais été augmentée et ne couvre pas les salaires des personnes accompagnant les enfants dans les cars. Il ajoute que la commune paie entre 22 et 25 000 € pour les transports intra-muros.

Madame RENIER conclut en indiquant que le sujet sera revu lors de la préparation du budget.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 30.